

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROTTELSHEIM
du 29 mars 2021 à 19 h 00
Salle de réunion du Conseil Municipal**

Date de la convocation : 23 mars 2021

Membres présents : M. Clément METZ, Maire
MM. Jean-François BOURGEOIS et Matthieu GANGLOFF (en cours de séance)
Mme Caroline SOHM
MM. Sergio CERONE, Julien GOLM (en cours de séance)
MM. Pierre-Nicolas JOVER et Claude OSTER

Absent non excusé : M. Victor MINKER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du 08 mars 2021
3. Démission d'un conseiller municipal
4. Fixation des taux des taxes locales
5. Participation financière 2021 aux charges du SIVU de Kriegsheim-Rottelsheim
6. Attribution des subventions
7. Budget Primitif 2021
8. Contrat de bail de location
9. Demande de subvention : travaux de rénovation du patrimoine
10. Divers

1. DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elisabeth RAOULT est nommée secrétaire de séance.

2 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du 08 mars 2021 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux de la démission de M. Brice SCHWARTZ, en date du 2 mars 2021, de son poste de conseiller municipal et de toutes les commissions auxquelles il participait (SIVU, sécurité, aire de jeux, communication, écologie, CCID). Comme il était membre du SIVU, il conviendra de délibérer pour désigner un nouveau membre, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal compte désormais 9 membres.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette démission.

Arrivée de MM. J.G. et M.G.

4. FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES

Par délibération du 03 mars 2020, le Conseil Municipal de Rottelsheim avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Habitation : 7,59 %

Taxe Foncière Bâti : 8,11 %

Taxe Foncière Non Bâti : 27,89 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 (Taxe Foncière sur le Bâti) du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 21,28 (soit le taux communal de 2020 : 8,11% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (8,11 + 13,17 = 21,28%).

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Prend acte du nouveau taux de référence de TFPB de 21,28%
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB :	21,28%	produit attendu = 58 946 €
TBPNB :	27,89 %	produit attendu = 7 335 €

Total produit attendu : 66 281 €

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour

5. PARTICIPATION FINANCIERE 2021 AUX CHARGES DU SIVU DE KRIEGSHEIM-ROTTELSHEIM

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la participation communale pour 2021 aux charges financières du SIVU Centre Omnisports de Kriegsheim-Rottelsheim est estimée à ce jour à 19 000,00 €, auquel s'ajoute 70 € de reliquat pour la participation de 2020.

Ce montant est à prévoir au Budget Primitif communal au compte 6554 : « contribution aux organismes de regroupement ».

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré,

- **D'émettre un avis favorable au versement de cette participation aux charges 2021,**
- **De prévoir la somme de 19 070,00 € au compte 6554 : « contribution aux organismes de regroupement » au Budget Primitif 2021**

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

M. S.C. précise que les membres de la commission des finances ont proposé de reconduire les subventions aux associations, au même montant que celui perçu en 2020.

En effet, bien que les associations n'aient rien pu organiser en 2020 du fait de la situation sanitaire, la Commune de Rottelsheim souhaite les soutenir en 2021 et reste solidaire dans la difficulté. Un courrier leur sera adressé et l'attribution des subventions sera plus incitative en 2022 : un montant de base sera versé et une prime s'ajoutera pour toute activité organisée par l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le montant des subventions aux associations et de verser 1 000 € de subvention au CCAS de Rottelsheim.

- CCAS de Rottelsheim : 1 000 €
- Coopérative scolaire : 200 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 125 €
- ASC Basket Kriegsheim-Rottelsheim : 500 €
- Badminton-Club Kriegsheim-Rottelsheim : 125 €
- Burkina Brunne : Source de solidarité : 125 €
- Chorale Sainte-Cécile : 125 €
- Paroisse Catholique : 250 €
- Regards sur Rottelsheim : 125 €

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

7. BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal délibère et décide d'arrêter le Budget Primitif 2021 aux montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (€)

Dépenses :	196 898,90 €
011 (Charges caractère général)	43 350,00 €
012 (Charges de personnel)	26 000,00 €
65 (Charges gestion courante)	48 670,00 €
66 (Charges financières)	1 000,00 €
67 (Charges exceptionnelles)	300,00 €
014 (Reversements)	35 960,00 €
022 (Dépenses imprévues)	2 000 €
023 (Virement section investissement)	39 618,90 €

Recettes :

196 898,90 €	
70 (Produits des services)	425,00 €
73 (Impôts et taxes)	88 700,00 €
74 (Dotations, participations)	32 190,00 €
75 (Autres produits)	165,00 €
76 (Produits financiers)	3,00 €
77 (Produits exceptionnels)	2 725,00 €
002 (Excédent de foncion. reporté)	72 690,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (€)

Dépenses :	99 485,99 €
16 (Emprunts)	21 700,00 €
20 (Immobilisations incorporelles)	0,00 €
21 (Immobilisations corporelles)	74 785,99 €
020 (Dépenses imprévues)	3 000,00 €

Recettes :

99 485,99 €	
10 (Dotations, fonds)	12 850,00 €
1068 (Excédent fonctionnement capitalisé)	10 000,00 €
13 (Subventions investissement)	4 400,00 €
16 (Emprunts)	0,00 €
001 (Résultat investissement reporté)	32 617,09 €
021 (Virement section fonctionnement)	39 618,90 €

Voté à l'unanimité (soit 8 voix pour).

8. CONTRAT DE BAIL DE LOCATION

M. le Maire informe les conseillers municipaux que d'une part, M. Yves HEITZ, locataire d'une parcelle communale ne souhaite pas poursuivre cette location.

D'autre part, M. Christian HOFFMANN désire louer cette parcelle.

Il convient d'établir un nouveau bail de location à compter du 1^{er} avril 2021. Il sera reconduit tacitement d'année en année.

La parcelle louée est située section 7 numéro 16 et a une contenance de 7,93 ares.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Louer à M. Christian HOFFMANN la parcelle Section 7 numéro 16 d'une contenance de 7,93 ares à compter du 1^{er} avril 2021 par tacite reconduction d'année en année,**
- **Fixer le prix du fermage à 2,5 € l'are, soit 19,82 € la parcelle. Ce montant sera indexé annuellement sur l'indice des fermages arrêté par décision préfectorale.**
- **Autorise le Maire à signer le bail de location.**

Approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour.

9. DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX DE RENOVATION DU PATRIMOINE

La Commune de ROTTELSHEIM souhaite effectuer des travaux de rénovation du patrimoine et plus précisément d'étanchéité des vitraux de l'Eglise Saint-Martin.

En effet, lors d'épisode de forte pluie, accompagnée de rafales de vent, la pluie s'écoule sous les vitraux du côté du cimetière. Outre les flaques d'eau visibles au sol, des coulures descendent des vitraux sur le mur et la peinture se boursouffle et s'écaille.

Il est envisagé des travaux d'étanchéité par mise en place d'une vitre de protection à l'extérieur. De plus, des travaux de rénovation et de mise en peinture du mur abîmé sont également prévus.

La Commune de ROTTELSHEIM sollicite une subvention au titre du Fonds de Solidarité communale auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

La somme H.T. des travaux de rénovation et d'étanchéité des vitraux est de : 53 619,34 € H.T.

Subvention au taux modulé : 32 % = 17 158,19 €

Somme restant à la charge de la Commune : 36 461,15 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Approuve le plan de financement présenté par M. le Maire d'un total de 53 619,34 HT pour les travaux de rénovation et d'étanchéité des vitraux de l'église de Rottelsheim**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Solidarité Communale auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace**

Voté à l'unanimité des membres présents, soit 8 voix pour

10. DIVERS

- Intervention de l'électricien à l'Eglise.
- Déplacement de tuiles sur le toit de l'Eglise.
- La Société APAVE est en charge du contrôle annuel de la conformité électrique de l'église.
- La maintenance des extincteurs vient d'avoir lieu.
- Fleurissement – organisation d'une journée de travail, révision du matériel.
- Planning de travaux.
- Informations diverses.